



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 21/04/2021

Hausse de l'accidentalité routière dans la Vienne au mois de mars 2021

Mars 2020 a été le premier mois impacté par les restrictions de circulation liées au premier confinement. Aussi une double comparaison a été établie, avec les données 2020 et celles de 2019, année précédant la crise sanitaire.

Selon les estimations de l'Observatoire départemental de la sécurité routière (ODSR), le mois de mars 2021 est marqué par *une forte hausse du nombre d'accidents* corporels (+16). On note également une aggravation par rapport aux données de mars 2019 (+10). Cette tendance s'accompagne d'une forte hausse du nombre de victimes graves (tués et blessés hospitalisés), dont le nombre a plus que triplé (16 victimes contre 5 à la même période en 2020 et 4 en mars 2019). Trois personnes ont été tuées (1 en mars 2020 et aucune en mars 2019).

L'ensemble des indicateurs sont ainsi à la hausse par rapport aux deux dernières années, avec :

- 22 accidents corporels contre 6 en mars 2020 et 12 en mars 2019,
- 31 personnes blessées (8 en mars 2020 et 12 en mars 2019), dont 13 hospitalisées (4 en 2020 et en 2019).

Bilan de la mortalité au premier trimestre 2021

- Six accidents mortels sont à déplorer, soit 2 de moins par rapport au premier trimestre 2020 et un de moins par rapport à celui de 2019.
- Parmi les personnes tuées, un tiers sont des jeunes (2 victimes contre 3 de janvier à mars 2020 et de janvier à mars 2019). Un tiers sont des seniors (2 tués, à l'instar de 2019 et 2020). Le dernier tiers se situe dans la tranche des 30-65 ans (2 tués contre 3 en 2020 et 2 en 2019).
- La mortalité des deux-roues motorisés a diminué du fait des restrictions de déplacement. Deux avaient perdu la vie au premier trimestre 2020, et 3 sur la même période en 2019, aucun en revanche en 2020. Un piéton et un usager de quadricycle léger à moteur sont décédés (aucun en 2019). Quatre automobilistes ont trouvé la mort, à l'instar de 2019 et deux en moins par rapport à 2020.
- On observe parmi les facteurs d'accidentalité mortels, l'absence de substances psychoactives qui étaient en revanche présentes en 2020 (3) et en 2019 (1). Deux malaises sont à l'origine des accidents mortels (aucun lors des deux années précédentes).

Source : données provisoires BAAC (Bulletin d'Analyse des Accidents de la Circulation) et ODSR (Observatoire Départemental de Sécurité Routière)

Contact presse
Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle





